



**SERVICE PUBLIC  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE LA VILLE DE FECAMP**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public de l'eau**

**Exercice 2018**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des  
Collectivités Territoriales**

# SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service .....	5
1.1) Organisation administrative du service.....	5
1.2) Conditions d'exploitation du service .....	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service .....	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	6
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	7
Points de prélèvement .....	7
1.6) Volumes produits .....	7
1.6.1) Points de production .....	7
1.6.2) Importations .....	7
1.7) Bilan des ressources .....	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau .....	7
1.9) Nombre d'abonnements .....	8
1.9.1) Répartition des abonnés par commune .....	8
1.10) Volumes vendus.....	8
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte .....	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) .....	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique .....	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
(*) <i>Non significatif du fait de la reprise en régie du service</i> .....	10
2.2.3) Prix €TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> (D102.0).....	10
2.3) Recettes d'exploitation .....	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable .....	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	12
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	13
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	13
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS) .....	13
3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	13
3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	14
3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2).....	14
3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0).....	14
3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1).....	14
4) Financement des investissements .....	15

---

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	15
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre).....	15
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	15
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	16
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	16
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement .....	17

---

## **Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement**

www.services.eaufrance.fr

### **Indicateurs descriptifs des services**

**D101.0** : estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0** : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

**D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

### **Indicateurs de performance**

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

**P103.2** : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

**P104.3** : rendement du réseau de distribution

**P105.3** : indice linéaire des volumes non comptés

**P106.3** : indice linéaire de pertes en réseau

**P107.2** : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**P108.3** : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P109.0** : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P151.1** : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

**P152.1** : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

**P153.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité

**P154.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

**P155.1** : taux de réclamations

## 1) Caractéristiques techniques du service

### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service exploité en prestation de service.

Le contrat liant la Régie de l'eau potable de la Ville de Fécamp et le prestataire la société Eaux de Normandie a été notifié le 27 mars 2017 et comprend deux lots :

Lot 1 – Gestion du service de production et de distribution d'eau potable et de ses installations,

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	29 novembre 2017	1. Insertion de prix nouveaux. 2. Facturation des travaux et prestations sur bordereau des prix unitaires.
2	11 décembre 2018	Plan de renouvellement des compteurs.

Lot 2 – Gestion des abonnés du service de l'eau potable.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	
1	18 janvier 2018	Décomposition de prix pour les services de l'eau et de l'assainissement.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2017, la date d'échéance est le 31 décembre 2020.

### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

<b>La répartition des tâches est la suivante :</b>		<b>Société Eaux De Normandie</b>	<b>Ville de Fécamp</b>
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
des plantations	X		
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des portails		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques et informatiques	X	
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	
des vannes et accessoires hydrauliques	X		
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	
	traitement des boues	X	

#### **1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)**

Le service public d'eau potable dessert 21 376 habitants, soit 19 591 habitants à Fécamp et 1 795 à Saint-Léonard.

#### **1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés**

##### **1.5.1) Points de prélèvement**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2017 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 183 959	1 236 067	+ 4,4 %

#### **1.6) Volumes produits**

##### **1.6.1) Points de production**

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Production 2017 [m <sup>3</sup> ]	Production 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 152 681	1 191 878	+ 3,4 %

##### **1.6.2) Importations**

Exportateur	Importé en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation
-	0	0	-

#### **1.7) Bilan des ressources**

	Eau brute (prélevée) [m <sup>3</sup> ]			Eau traitée (produite) [m <sup>3</sup> ]		
	2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
<b>Ressources propres</b>	1 183 959	1 236 067	+ 4,4 %	1 152 681	1 191 878	+ 3,4 %
<b>Importations</b>	0	0	-	0	0	-
<b>TOTAL</b>	1 183 959	1 236 067	+ 4,4 %	1 152 681	1 191 878	+ 3,4 %

#### **1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Délibération	export	Permanent	SIAEPA de Fécamp Sud Ouest	103 503 m <sup>3</sup> en 2017 122 976 m <sup>3</sup> en 2018	-	-

### 1.9) Nombre d'abonnements

<b>Abonnements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'abonnements domestiques	10 149	9 628	
Communaux et administration	NR	110	
Gros Consommateurs	NR	18	
Eaux de Normandie	NR	NR	
Professionnels	NR	400	
Eaux en gros	NR	NR	
Nombre total d'abonnement	10 149	10 138	-0,11 %

NR : Non Renseigné

#### 1.9.1) Répartition des abonnés par commune

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Fécamp	9 974	9 973
Saint Léonard	175	165
Total des abonnés	10 149	10 138

### 1.10) Volumes vendus

<b>Volumes vendus</b>	<b>2017 (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2018 (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Variation</b>
Volumes facturés aux abonnés	<b>904 686</b>	<b>887 374</b>	- 1,9 %
- dont abonnés domestiques	NR	NR	-
- dont abonnés non domestiques	NR	NR	-
Volumes exportés	103 503	122 976	+ 18,81 %
Total des volumes vendus	<b>1 008 189</b>	<b>1 010 350</b>	+ 0,21 %

NR : Non Renseigné

La période retenue pour le calcul des volumes est :

1<sup>ère</sup> année civile

la période de relève du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 1.11) Linéaire du réseau de desserte

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Linéaire du réseau hors branchements en ml	98 492	98 953	+ 0,47 %

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp a adopté la grille tarifaire de la régie du service public d'eau potable par délibération lors de sa séance du 19 juin 2017.

Par ailleurs les prestations facturées aux abonnés sont fixées par le contrat de prestation du 1<sup>er</sup> avril 2017 liant la Ville de Fécamp et la Société Eau de Normandie:

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement  
 annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement  
 annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance de pollution domestique est une recette fiscale environnementale perçue auprès des communes par les agences de l'eau.

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Par conséquent, chaque habitant contribue individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie au travers du prix de l'eau.

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Redevance pour pollution domestique	345 076 €	316 664 €

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Part du prestataire	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	-	-
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	-	-	-
Part de la collectivité	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	-
	Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,656	1,656	-
Redevance et taxes	Préservation des Ressources (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,08	0,08	-
	Lutte contre la pollution (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,42	0,22	- 47,62 %
	TVA 5,5%	0,13	0,12	- 8,32 %

### 2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m3)

	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation
Prestataire (€)	0	0	
Collectivité (€)	228,29	228,29	
Préservation des ressources (€)	9,60	9,60	
Lutte contre la pollution (€)	50,40	26,40	- 47,62 %
TVA (€) (5,5%)	15,86	14,54	- 8,32 %
Total [€ TTC]	304,15	278,83	- 8,32 %
Prix théorique du m <sup>3</sup> d'eau potable pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,53€/m <sup>3</sup> TTC	2,32€/m <sup>3</sup> TTC	- 8,32 %

## 2.3) Recettes d'exploitation

### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Surtaxe communale			
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	2 141 961 €TTC	2 055 690 €TTC	- 4,03 %
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	2 141 961 (*) €TTC	2 055 690 €TTC	- 4,03 %

\*Recettes liées à la facturation 2017 corrigées

### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés			
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL			

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

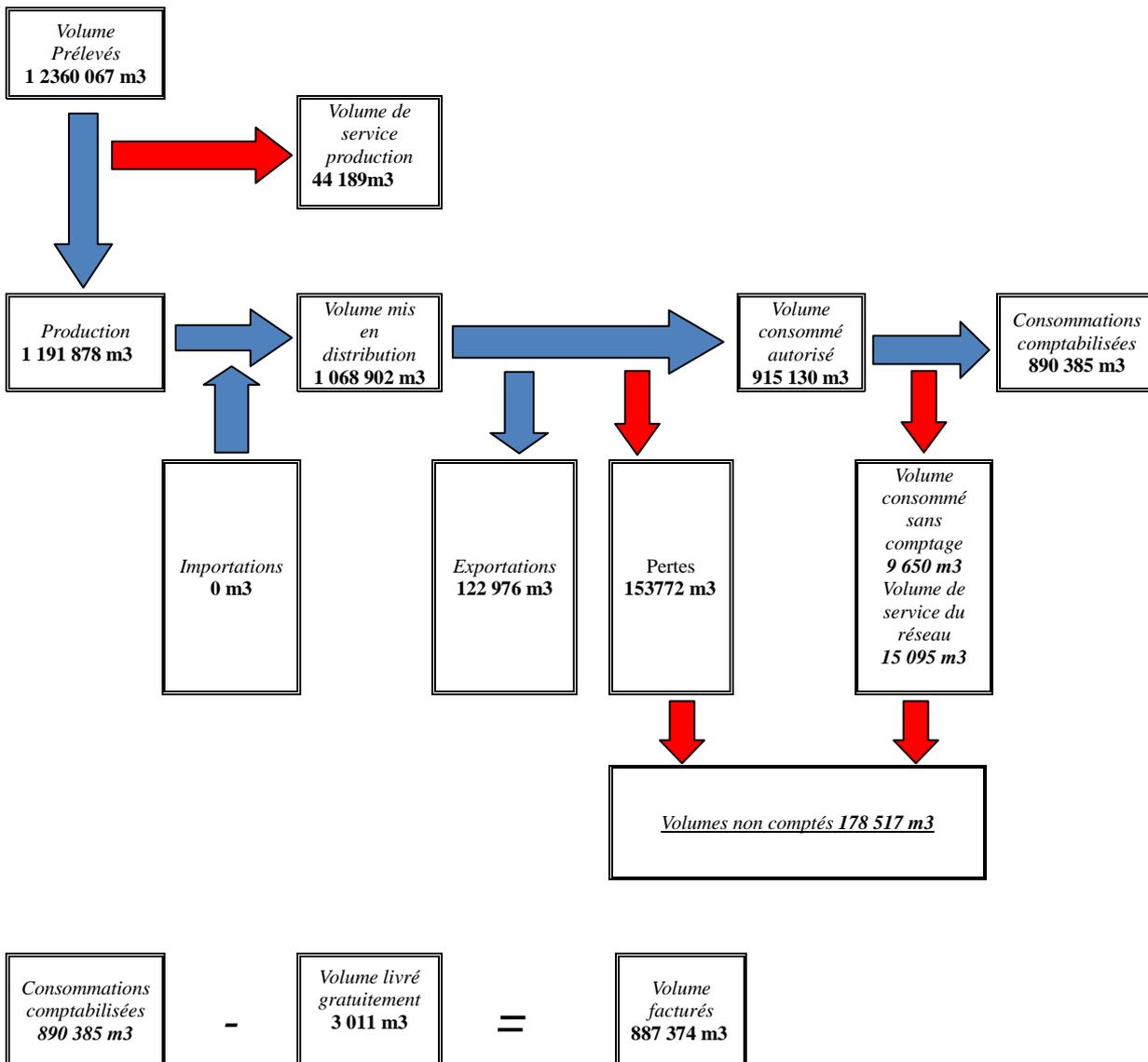
Paramètres	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
microbiologiques (P101.1)	43	0	100 %	-
physico-chimiques P102.1)	49	4	91,8 %	ESA métazaclore (2) CGA 369873 (2)-

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)

Type d'information	Barème	Valeur
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures. (10 points)	10	10
VP 237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée). (5 points)	5	5
VP 238 et VP 240 – Existence d'un inventaire des réseaux – procédure de mise à jour du plan des réseaux. (10 points sous conditions)	10	10
VP 239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres. (1 à 5 points sous conditions)	5	5
VP 241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	15	15
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux. (10 points)	10	10
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée). (10 points)	10	10
VP 244 - Localisation des branchements sur plan des réseaux. (10 points)	10	0

VP 245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. (10 points)	10	10
VP 246 - Identification des secteurs de recherche de perte d'eau par les réseaux, date et nature des répartitions effectuées. (10 points)	10	10
VP 247 - Localisation et identification des interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement,...). (10 points)	10	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans). (10 points)	10	10
VP 249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (5 points)	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>

### 3.3) Les volumes pour calculer la performance du réseau



### 3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 87,1 %.

$$\text{Rendement primaire} = (915\,130 + 122\,976) / 1\,191\,878 * 100 = 87,1 \%$$

### Indice linéaire de consommation

Ratio entre le volume de pertes, qui est la somme du volume annuel consommés autorisés et du volume annuel exporté, et le linéaire du réseau de desserte : 28,7 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{ILC} = (915\,130 + 122\,976) / (365 * 99,00) = 28,7 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### 3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,94 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\text{IL vnc} = (1\,068\,902 - 890\,385) / (365 * 99,00) = 4,94 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

### **3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)**

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume annuel mis en distribution et le volume annuel consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,26 m<sup>3</sup>/km/jour.

$$ILP_{net} = (1\ 068\ 902 - 915\ 130) / (365 * 99,00) = 4,26\ m^3/km/jour$$

### **3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,26%.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 191 (2014) + 1 278 (2015) + 1 572 (2016) + 1 500 (2017) + 1 415 (2018) = 5 956 ml

$$T_{mr} = (5\ 956 / 98\ 953 / 5) \times 100 = 1,20\ \%$$

Pour l'année 2018, il est de (1 415 / 98 953) x 100 = 1,43%

### **3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la ARS)**

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 60%.

### **3.9) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)**

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

### **3.10) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)**

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): 24h00. Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

### **3.11) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)**

	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

### **3.12) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)**

	2017	2018
Taux d'impayés	2,02 %	3,4%

### **3.13) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)**

	2017	2018
Taux de réclamations global	0,80%	0,62%

## 4) Financement des investissements

### **4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées (*)	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de 1 415 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable.	540 000 €HT		

*(\*) Il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération*

### **4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)**

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

### **4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service**

	2017	2018
Montant des amortissements	0	0

### **4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Mise à jour de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Goyer	50 000 €TTC
Sécurisation de la ressource en eau (A.M.O.) + Etude	200 000 €TTC
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau alimentant le quartier du Ramponneau	55 800 €TTC
Plan d'aménagement d'hydraulique douce (protection de la ressource)	1 205 000 €TTC
Mise en valeur des sources de Gohier et de la cressonnière	(Non chiffré pour le moment)
Sécurisation de l'usine de production et des sites de stockage	(Non chiffré pour le moment)

### **4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Objet des travaux
<b>Renouvellement des canalisations pour l'alimentation en eau potable :</b> Rue Herbeuse (200 ml) Chemin de Bucaille (135 ml) Rue Jacques Huet (80 ml)

Rue des Limites Paroissiales (120 ml)  
 Place du Carreau (50 ml)  
 Place Bigot (30 ml)  
 Rue de Frères Marcotte (75 ml)  
 Rue de Giverville - Impasse Bellet – Rue Bizet « antenne Giverville » (405 ml)  
**Renforcement des canalisations pour l'alimentation en eau potable :**  
 Quai des Pilotes (80 ml)  
**Extension des canalisations pour l'alimentation en eau potable :**  
 Rue des Murs Fontaines (240 ml)  
 Dévoiement de la canalisation du cimetière (480 ml)

## 5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2017	2018
Nombre de demandes reçues	28	18
Créances irrécouvrables	24 206,00 €	1 601,21
Nombre d'abandon de créance	27	2
Montant des abandons de créance	361,21 € TTC	403,90 € TTC
Versement à un fonds de solidarité	-	376,08 € HT

### 5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel

## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janv.2018	1 <sup>er</sup> janv.2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0 €	0 €	-
de l'assainissement collectif	0 €	0 €	-
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	228,29 €	228,29 €	-
pour l'assainissement collectif	256,94 €	256,94 €	-
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	50,40 €	26,40 €	- 47,62 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €	22,20 €	- 22,92 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,60 €	9,60 €	-
pour l'assainissement collectif			
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	15,86 €	14,54 €	- 8,32 %
pour l'assainissement collectif (10%)	28,57 €	27,91 €	- 2,31 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	304,15 €	278,83 €	- 8,32 %
pour l'assainissement collectif	314,32 €	307,05 €	- 2,31 %
<b>Total TTC global</b>	<b>618,47 €</b>	<b>585,88 €</b>	<b>- 5,24 %</b>
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup>	<b>5,15 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>4,88 €/m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>- 5,24 %</b>

Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'assainissement pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
**4,88 €/m<sup>3</sup> TTC**